

"Vous disposez d'un droit d'opposition à l'usage de vos données personnelles à des fins de prospection. Adressez-vous à la Caisse de Crédit Mutuel de votre choix pour l'exercice de ce droit. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel Protection Vol est un service opéré par EPS - SAS au capital de 1 000 000 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z - N° TVA intracommunautaire FR 92 338 780 513 NIF Collectivité St Martin 179886. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Crédit Mutuel Mobile est un service de Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom SAS au capital de 175 715 euros, RCS Paris 421 713 892, 12 rue Gaillon, 75107 Paris Cedex 02.

CM-CIC Bail Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.orias.fr) Société Anonyme au capital de 35 353 530 € - Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX - France - RCS Nanterre 642 017 834.

DOCUMENTATION À CARACTÈRE COMMERCIAL

• Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de la fin du contrat sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et /ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

- Pour les crédits à la consommation :

• Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat de crédit, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

• Pour les crédits amortissables (prêts personnels) :

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

• Pour les crédits affectés :

La rétractation sur le contrat de crédit met fin au contrat de vente principal. Toutefois, si vous avez demandé la livraison immédiate du bien ou du service, elle ne met fin au contrat principal que si elle intervient entre le premier et le troisième jour ; au-delà, vous êtes tenu d'acquiescer le bien ou le service.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

- Pour les crédits immobiliers :

• Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais, conformément à l'article L.313-34 du code de la consommation, d'un délai de réflexion de 10 jours. Si le prêt est destiné à financer une acquisition, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les sommes versées.

• Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Par exception, il ne sera pas perçu d'indemnité dans les cas prévus par l'article L.313-48 du code de la consommation (vente du bien immobilier faisant suite à un changement de lieu d'activité professionnelle, décès ou cessation forcée de l'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint).

- Pour la téléphonie :

Dans le cadre de la souscription d'un forfait, les modalités de livraison sont les suivantes : en cas d'achat d'une carte SIM ou d'un Pack (téléphone et carte Sim) ceux-ci seront envoyés à l'adresse précisée par le client. Le montant du forfait mensuel pourra être payé par prélèvement sur le compte bancaire du client, à compter du jour de l'initialisation de la ligne. Conformément à la loi, si la proposition ou la conclusion du contrat a été faite à distance, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf utilisation de votre ligne avant cette date.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

• Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Loire Atlantique Centre Ouest 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- Dans un premier temps, à votre Caisse.

- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées.

- Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel : via son site internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du Crédit Mutuel - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

INFORMATION SUR LE FONDS DE GARANTIE

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque, www.creditmutuel.fr.

(1) Offres soumises à conditions, réservées aux personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel Enseignant. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse. (2) Taux nominal annuel en vigueur à ce jour et pour toute nouvelle souscription d'un Livret Bienvenu. Le taux de 3 % est garanti pendant les 3 mois qui suivent l'ouverture du Livret Bienvenu dans la limite de 50 000 euros, au-delà de ce montant et après la période de 3 mois, le Livret Bienvenu est rémunéré au taux du livret ordinaire du Crédit Mutuel. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux selon la réglementation fiscale applicable. Cette offre est limitée à un seul Livret Bienvenu par personne physique majeure.

(3) Offre valable sur la 1re carte, pour une carte internationale de paiement à débit immédiat ou différé Mastercard ou Visa classique, les cartes Mastercard Cirrus, Mastercard On line ou Visa On line (autres cartes, nous consulter), OU 3 mois de cotisations Eurocompte offerts (valable sur la base du tarif hors option de la formule Eurocompte). (4) Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat Auto, Habitation, Complémentaire Santé, Assurance Accidents de la Vie, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Plan Obsèques. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2019. (8) Services proposés aux particuliers par EPS, N° 1 de la télésurveillance résidentielle en France (Source : Atlas 2018 En Toute Sécurité), sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales. Engagement 12 mois minimum. Protection du risque d'incendie par détection de fumée. À partir de 19,50 €/mois - Tarif TTC au 28/03/2017 pour l'équipement de base d'un appartement en formule Confort, hors frais de communication éventuels et hors options (voir Tarifs).



REJOINDRE UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CME ET LES PEP 64, BÉNÉFICIEZ DE NOS OFFRES DE BIENVENUE⁽¹⁾

CONDITIONS JUILLET 2019

Crédit Mutuel
Enseignant

40 rue Ronsard - 64000 PAU
Tél. : 05 59 32 80 74 - Email : 02269@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel



LA RÉALISATION DE VOS PROJETS



CRÉDIT CONSOMMATION

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un crédit amortissable d'un montant de 9 000 € et d'une durée de 4 ans, vous remboursez 47 mensualités de 191,74 € et une dernière de 191,80 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1,11 % (taux débiteur fixe : 1,10 %). Montant total dû par l'emprunteur : 9 203,58 €. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Invalidité et Incapacité de Travail (ITT). Assurance calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1re cotisation mensuelle de 10,12 €, un montant total sur la durée du crédit de 251,79 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,37 %. Conditions 01/2019.

PRÊT ACCUEIL 0% TAEG fixe

Jusqu'à 2 100 € sur une durée maximale de 36 mois

PRÊT BIENVENUE 1,10% TAEG fixe

Jusqu'à 15 000 € sur une durée de 3 à 60 mois

Sous réserve d'acceptation du dossier. Offres réservées aux stagiaires au sens fonction publique ou âgés de moins de 35 ans ou dans les 5 premières années de titularisation.

• Sans frais de dossier

• Sans justificatif d'achat

• Réponse immédiate



PRÊT IMMOBILIER

Pour vous installer en toute sérénité ou changer de logement, le Crédit Mutuel vous accompagne avec des solutions de financement personnalisées.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



FRAIS DE DOSSIER

OFFERTS



CRÉDIT MUTUEL AUTO

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le Crédit Mutuel vous aide à maîtriser votre budget auto avec tous les services à la carte :

- le financement • l'assurance • l'assistance et l'entretien • et même la commande de votre véhicule, à prix remisé.

* Offres accessibles dans votre Caisse de Crédit Mutuel, associée à la souscription d'un financement à crédit ou locatif, à une assurance auto, ou à un Pack Entretien Auto ou encore à l'utilisation d'un crédit renouvelable Passeport Crédit. Prix négociés auprès des concessionnaires partenaires.



ACHETEZ VOTRE VOITURE MOINS CHER*



ÉPARGNE

LIVRET BIENVENUE

Investissez jusqu'à 50 000€ sans frais tout en déposant de votre argent à tout moment.

3% BRUTS⁽²⁾

GARANTIS PENDANT 3 MOIS

LA GESTION DE VOTRE QUOTIDIEN



BANQUE AU QUOTIDIEN

Gardez un œil sur vos comptes (compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement, accès à vos comptes via Internet).



VOTRE CARTE BANCAIRE OFFERTE⁽³⁾ LA 1^{RE} ANNÉE



ASSURANCE

Plus de 10 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

► **AUTO, HABITATION, SANTÉ, PRÉVOYANCE**



1 MOIS DE COTISATION OFFERT PAR CONTRAT SOUSCRIT



TÉLÉSURVEILLANCE

Protégez votre domicile des cambrioleurs et des risques d'incendie avec le n°1 français de la télésurveillance.

► **PROTECTION VOL**



Une solution complète de télésurveillance pour protéger votre domicile des cambriolages, des risques d'incendie et domestiques.

ABONNEMENT À PARTIR DE 19€50 PAR MOIS⁽⁵⁾

AUCUNS FRAIS D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE



TÉLÉPHONIE MOBILE

Communiquez librement et en toute simplicité avec le forfait sans engagement Prompto.

► **WEB 100 Go** (débit ajusté au-delà)⁽⁶⁾

+ Appels/SMS/MMS illimités⁽⁷⁾

+ En UE, DOM et Suisse pour les voyageurs occasionnels : appels/SMS/MMS illimités et 5 Go inclus en Web 3G+



AVANTAGE CARTE DE PAIEMENT

19,99€⁽⁸⁾ PAR MOIS

AU LIEU DE 24,99€ PAR MOIS



Entre personnes physiques et à usage privé. Hors usages surtaxés. 3h max/appel. 129 destinataires différents max/mois en France métropolitaine, 99 vers et depuis l'UE, DOM et Suisse. **OFFRE SOUMISE À CONDITIONS.** Réservee aux particuliers pour toute nouvelle souscription. **Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau.** 4G : débit jusqu'à 100 Mb/s. Détails et disponibilité du réseau 4G auprès de votre conseiller. Prix carte SIM : 5 €.